

Commune de
Molenbeek-Saint-Jean
Monsieur P. LEMAIRE
Service de l'Urbanisme
Rue du Comte de Flandre, 20
B – 1080 BRUXELLES

V/Réf : 34.179 – Hoffmann
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.117/s.412
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de l'Aubade, 5.
Aménagement de deux garages en pièces d'habitation.

En réponse à votre lettre du 12 avril 2007, en référence, reçue le 17 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 mai 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

L'objet de la demande consiste à modifier deux portes de garages d'un immeuble à appartements (R+5) situé à l'angle des rues du Menuet et de l'Aubade, dans la zone de protection du site du Scheutbos, à proximité immédiate du site-même.

Les garages en question sont situés au rez-de-chaussée et donnent sur la rue de l'Aubade. Du fait que celle-ci, en cul de sac, s'arrête à hauteur de l'entrée de l'immeuble, (c'est-à-dire à la limite du site classé du Scheutbos), il est impossible d'accéder en auto aux garages qui sont inutilisés et inutilisables comme tels depuis la construction de l'immeuble. Aussi, le propriétaire souhaite-t-il en changer l'affectation et les convertir en locaux habitables, permettant la transformation du studio existant au rez-de-chaussée en un appartement à deux chambres.

Le projet prévoit le remplacement des portes de garage par des baies vitrées dont les allèges seraient des panneaux blancs opaques.

Le projet n'ayant aucune implication d'ordre patrimonial, la Commission ne s'oppose pas à la réalisation de cette intervention sous réserve que les allèges des nouvelles baies soient réalisées en parement de briques comme les élévations, et que les châssis soient en bois et non en PVC.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

J. DEGRYSE
Président